



Denis Eymard s'insurge des mensonges concernant la piscine de St-Paulien

ven 30/04/2021 - 17:00 , Mise à jour le 30/04/2021 à 17:00



Le bassin enterré et son toboggan au fond. Photo par DR

L'ancien maire de la cité ruessienne a partagé une lettre aux élus de la commune. Son courrier dénonce « *les arguments fallacieux* » de plusieurs personnes influentes à propos du bassin de 720 m² totalement enseveli à la fin mars.

« Depuis des décennies, je n'ai jamais accepté qu'un élu (...) utilise des arguments fallacieux pour le moins, pour ne pas dire grossièrement mensongers, pour justifier une position. (...) Compte tenu du contexte à Saint-Paulien, cela me peine personnellement mais, bien plus important, cela égratigne l'image positive de notre commune. »

Ainsi commence le courrier de Denis Eymard, maire de Saint-Paulien de 1983 à 2010, puis de 2017 à 2020. À la suite de cette introduction, il ajoute : « *Aujourd'hui, c'est malheureusement le cas en ce qui concerne la déconstruction du bassin extérieur du parc aquarécréatif. C'est*

la raison pour laquelle, je me permets de vous adresser ce courrier en espérant attirer votre attention sur les réalités de ce dossier ».

« Inacceptables de la part d'une personne à la plus haute responsabilité communale »

La lettre, lourde de trois pages, est destinée aux élus de Saint-Paulien, à savoir l'équipe municipale en place, majoritaire et minoritaire. En ligne de mire plus particulièrement, Marie-Pierre Vincent, maire de la commune depuis le mois de mai 2020, et Laurent Duplomb, maire de 2010 à 2017 et aujourd'hui sénateur LR et conseiller municipal de Saint-Paulien élu au Conseil d'Agglomération. *« Les chiffres énoncés sur France 3 par Madame le maire sont totalement invraisemblables, indique Denis Eymard. Ils révèlent des approximations fautives, inacceptables de la part d'une personne à la plus haute responsabilité communale : 7 millions d'euros annoncés ! (...) Il serait intéressant de savoir, tant pour les élus que pour les administrés, quel serait le projet réalisé avec 7 millions d'euros ? »*

Plus de 22 000 personnes chaque été pendant près de 17 ans

Loin d'être "un bleu" sur le sujet, Denis Eymard est à l'origine du complexe aquarécréatif bâti en 2000 dans sa commune. Il comporte, entre autres, un bassin de 720 m², inspiré des structures existantes dans les Îles Canaries. En dépit des critiques qui se lèvent aussitôt face à cette piscine, la plus grande du département, le succès est sans équivoque. Aussitôt le liner posé que ce sont environ 18 000 entrées enregistrées dès le premier été. Ensuite, l'affluence tourne en moyenne autour de 22 000 personnes pour atteindre les 33 596 clients l'année de la sécheresse en 2003.



Les 720 m² de la piscine totalement ensevelie. Photo par DR

« Après notre adhésion en 2017 (à l'Agglo, Ndlr), tout est allé de mal en pis »

Dans sa missive, Denis Eymard continue ainsi : « *Le coût de la remise en état des vestiaires des deux piscines et de la réparation des fuites d'eau, nous avait été annoncé par le Président de l'Agglo comme étant de 2,5 millions d'euros. Cette somme nous paraissant excessive, nous l'avions fortement contestée quand j'étais avec Marie-Pierre Vincent, déléguée de notre territoire (...).* »

L'ancien maire de Saint-Paulien mentionne que des travaux avaient jugulé la fuite en 2015 et 2016. L'année 2017 se révèle importante pour l'histoire de cet espace aquatique. Cette année-là, la piscine est reprise par l'Agglomération du Puy-en-Velay. « *Après notre adhésion en 2017 (à l'Agglo, Ndlr), tout est allé de mal en pis* », écrit alors Denis Eymard.

Un sentiment de tromperie éprouvé par Denis Eymard

Le courrier en question assure que Laurent Duplomb, délégué du territoire de Saint-Paulien à l'Agglomération du Puy en 2019, annonçait que la piscine ne perdait que 50 m³ par jour mais qu'il fallait trouver des solutions pour réaménager la totalité des problèmes des deux piscines. « *La réactivité promise n'a pas été au rendez-vous, écrit Denis Eymard. C'est pourtant ce que nous avons demandé, Madame le maire, (...) et moi-même quand nous défendions becs et ongles, ensemble, notre équipement* ». Il se désole alors : « *Les réflexions de Marie-Pierre à la télé m'ont laissé pantois et interrogatif sur cette brusque et inattendue volte-face de sa part* ».

« *Ce sera une surface beaucoup plus ludique avec des petits bassins* »

« *Elle (Marie-Pierre Vincent, Ndlr) accepte tacitement que notre équipement extérieur puisse voir sa surface diminuer de 720 m² à 350 m² et peut-être moins si les informations qui fusent ici ou là se vérifient* », rédige Denis Eymard. D'après le témoignage de l'actuelle maire de Saint-Paulien en [date du 30 mars 2021](#), « *l'espace extérieur ressemblera (en 2022) un peu à ce qui s'est fait à la Grande Motte dans un complexe baptisé Le Grand bleu. Ce sera une surface beaucoup plus ludique avec des petits bassins et beaucoup de nature environnante.*»

Denis Eymard n'est pas contre la mise en œuvre d'un projet différent : « *S'il amène une image positive à la commune comme le bassin de 720 m² l'a fait pendant des années, alors j'en serais très content, confie-t-il. Et je féliciterai Marie-Pierre ! Mais j'espère que le bon sens triomphera tout de même* ».



L'espace devrait changer totalement de visage en 2022. Photo par DR

« Le silence assourdissant sur ce sujet de Monsieur le sénateur Duplomb »

Outre "les mensonges" dénoncés par Denis Eymard, ce dernier ne saisit pas l'attitude de Laurent Duplomb. *« Ses (celles de Marie-Pierre Vincent, Ndlr) prises de position actuelles, comme le silence assourdissant sur ce sujet de Monsieur le sénateur Duplomb, sont incompréhensibles et choquantes de la part de deux élus qui déclarent se battre pour le bien-être de leurs administrés ».*

Il écrit encore : *« Les difficultés financières et techniques qu'ils présentent comme insurmontables sont en fait des leurres grossiers ».* À ce propos, l'ancien maire rappelle que toutes les piscines des collectivités subissent des fuites. Et surtout que le coût pour la réhabilitation de l'ensemble du bassin de 720 m² serait environ 7 fois moins élevé que les 7 millions annoncés par Marie-Pierre Vincent sur France 3.

Réhabiliter la piscine coûterait environ un million d'euros selon Denis Eymard

À sa lettre, Denis Eymard joint le devis d'une entreprise de construction de piscines pour la bâtir à l'identique. Le document démontre que l'estimation de prix pour un tel bassin de 700 m² varie entre 910 000 et 1 150 000 euros HT selon les équipements apportés. Le devis indique que ce prix n'englobe pas le terrassement, les plages, la maçonnerie du local technique et les clôtures. *« Pour ces aménagements là, il n'y aurait rien à dépenser étant donné que le lieu possède déjà tout cela »*, souligne l'ancien maire en interview.

Dans son courrier, il explique alors aux élus : *« Il est donc possible, en respectant la ligne budgétaire votée de 2,5 millions d'euros pour la totalité des travaux sur les deux piscines, de retrouver un bassin de 700 m² ».* En interview, il ajoute : *« Et ceci générerait en plus une économie substantielle par rapport au budget que l'Agglo avait prévu d'y consacrer ».*

Un problème de démocratie et de communication d'après l'ancien maire

Denis Eymard assure qu'il a transmis à Laurent Duplomb le devis et les coordonnées de l'entreprise. « *Depuis, je n'ai eu aucune nouvelle* », marque-t-il. Il fait part aussi de la non communication des deux élus : « *Dans un système démocratique qui fonctionne normalement, il m'apparaît (...) indispensable de tenir au courant des projets et des orientations que la communauté d'agglomération entend mener sur le territoire de la commune. Nos deux représentants actuels, Marie-Pierre et Laurent, n'ont, semble-t-il, pas eu ce souci* ». Pour terminer, Denis Eymard partage alors à Zoomdici : « *Je regrette fortement leur attitude et j'espère plus que tout que la partie n'est pas perdue* ».